Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 038-263800724-20261015-DEL46_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

saint-martin d'URIAGE
Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS –

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 05 octobre 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 14	Présents : 10	Votants : 12
Présents :	Théodore BONNET-GAMARD, Françoise LUMINAIS, Stéfane BALAS, Guillaume SPINELLI, Florence BOULLEN, Isabelle MASSUCCO, Chantal VIVIER, Chloé PICARD, Charlène GASSETTE, Julia TETU,		
Excusés :	Christelle VINCENT, Fériel BONNET-MACHOT, Florence LOBEY, Aline PROUVOST,		
Absents :	Néant		
Pouvoirs :	Florence LOBEY donne pouvoir à Théodore BONNET-GAMARD, Christelle VINCENT donne pouvoir à Françoise LUMINAIS		

DÉLIBÉRATION N° 46/2026-10-15 :
Décision modificative budgétaire N°2026-01 - Budget principal du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération N°06/2026-02-12 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ;

Considérant que les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent, comme les budgets, être présentées section par section ;

Considérant qu'il est possible d'effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre mais la modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et aucune délégation ne peut être accordée au Président à ce titre ;

Considérant le projet de décision budgétaire modificative N°2026-01 concernant le budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale – Budget principal ;

Entendu l'exposé du Président ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 038-263800724-20261015-DEL46_2026-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la décision budgétaire modificative N°2026-01 – Budget principal du CCAS portant sur les modifications ci-dessous :

DM N°01 –Budget principal du CCAS - Exercice 2026

-> Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Compte	Décision Modificative N°02
Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	657365 - ESSMS	**+ 9 774,97 €**

-> Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre	Compte	Décision Modificative N°02
Chapitre 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74741 – Communes membres du GFP	**+ 9 774,97 €**

- **PRÉCISE** le nouvel équilibre du budget suivant :

INVESTISSEMENT

	Nature	Libellé	TOTAL BP 26	Budget Supplémentaire	Dm 001	TOTAL BP+BS+DM01 2026
Total Chapitre	040	Opérations ordre transf. entre sections	834,00	0,00	0,00	834,00
Total Chapitre	204	Immobilisations corporelles	14 152,88	75 847,12	0,00	90 000,00
Total Chapitre	21	Immobilisations corporelles	186,00	17 926,63	0,00	18 112,63
Total Dépenses			15 172,88	93 773,75	0,00	108 946,63
Total Chapitre	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	93 773,75	0,00	93 773,75
Total Chapitre	040	Opérations ordre transf. entre sections	3 868,27	0,00	0,00	3 868,27
Total Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	348,00	0,00	0,00	348,00
Total Chapitre	021	virement de la section de fonctionnement	10 956,61	0,00	0,00	10 956,61
Total Recettes			15 172,88	93 773,75	0,00	108 946,63

FONCTIONNEMENT

	Nature	Libellé	TOTAL BP 26	Budget Supplémentaire	Dm 001	TOTAL BP+BS+DM01 2026
Total Chapitre	011	Charges à caractère général	47 010,39	7 250,93	0,00	54 261,32
Total Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	306 200,00	12 000,00	0,00	318 200,00
Total Chapitre	042	Opérations ordre transf. entre sections	3 868,27	0,00	0,00	3 868,27
Total Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	93 904,73	31 140,16	9 774,97	134 819,86
Total Chapitre	68	Dotations aux provisions, dépréciations	60,00	395,91	0,00	455,91
Total Chapitre	023	Virement de la section de fonctionnement	10 956,61	0,00	0,00	10 956,61
Total Dépenses			462 000,00	50 787,00	9 774,97	522 561,97
Total Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	36 815,90	0,00	36 815,90
Total Chapitre	013	Atténuations de charges	217 000,00	3 000,00	0,00	220 000,00
Total Chapitre	042	Opérations ordre transf. entre sections	834,00	0,00	0,00	834,00
Total Chapitre	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 517,00	395,91	0,00	15 912,91
Total Chapitre	74	Dotations et participations	215 639,00	10 675,19	9 774,97	236 089,16
Total Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	13 010,00	-100,00	0,00	12 910,00
Total Chapitre	77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes			462 000,00	50 787,00	9 774,97	522 561,97

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 038-263800724-20261015-DEL46_2026-DE

- **DIT** que la subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS s'élèvera pour l'année 2026 à 225 064,16 € ;

- **DIT** que la subvention d'équilibre versée par le CCAS au budget annexe de la Résidence Autonomie s'élèvera pour l'année 2026 à 117 309,53 € ;

RÉPARTITION DES VOIX : 12 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Saint-Martin d'Uriage, le 15/10/2026
Le Président du CCAS,
Théodore BONNET-GAMARD

